

UCANSS

**AVENANT MODIFIANT LA CONVENTION NATIONALE DE TRAVAIL DES  
PRATICIENS CONSEILS DU REGIME GENERAL DE SECURITE SOCIALE**

Entre d'une part :

- l'UNION DES CAISSES NATIONALES DE SÉCURITE SOCIALE

et, d'autre part :

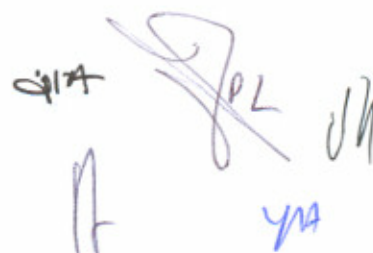
- les ORGANISATIONS SYNDICALES NATIONALES soussignées :

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

En application de l'article 15 alinéa 9 de la Convention collective de travail des Praticiens-conseils, et compte tenu de l'évolution constatée des indices INSEE « Service d'hébergement » et « Restauration et cafés », les montants des indemnités sont portés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à :

- Déplacement obligeant à prendre un repas à l'extérieur : 22,70 €
- Déplacement obligeant à prendre deux repas à l'extérieur : 45,40 €
- Déplacement entraînant un découcher : 45,40 €



**ARTICLE 2 :**

En application de l'article 15 alinéa 20 de la Convention collective de travail des Praticiens-conseils, et compte tenu de l'évolution constatée des indices INSEE « Carburants » et « Entretien de véhicules personnels », les montants des indemnités kilométriques sont portés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à :

NOMBRE DE KILOMÈTRES PARCOURUS DANS L'ANNÉE CIVILE	VÉHICULE AUTOMOBILE DE 5 CV FISCAUX ET MOINS	VÉHICULE AUTOMOBILE DE 6 et 7 CV FISCAUX	VÉHICULE AUTOMOBILE DE 8, 9 CV FISCAUX ET PLUS
Jusqu'à 10.000 Kms	0,41 € / km	0,50 € / km	0,57 € / km
Au delà de 10.000 Kms	0,30 € / km	0,42 € / km	0,44 € / km

Fait à PARIS, le **20 FEV. 2007**  
 au siège de l'UCANSS  
 33, avenue du Maine  
 75755 PARIS CEDEX 15

  
 Philippe RENARD  
 Directeur

Syndicat National du Personnel de Direction des Organismes Sociaux <b>CFDT</b>		Fédération PSTE de la Protection Sociale du Travail et de l'Emploi <b>CFDT</b>	
Syndicat National des Agents de Direction et d'Encadrement des Organismes Sociaux <b>CFTC</b>		Fédération de la Protection Sociale et de l'Emploi <b>CFTC</b>	
Syndicat Général des Praticiens Conseils des organismes de Sécurité Sociale <b>CFE/CGC</b>		Fédération Nationale des cadres des caisses de Sécurité Sociale, d'allocations familiales et des organismes assimilés <b>CFE/CGC</b>	
Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens des Organismes sociaux <b>C.G.T</b>		Fédération des Personnels des Organismes Sociaux <b>CGT</b>	
Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes sociaux <b>C.G.T./F.O.</b>		Fédération des employés et Cadres <b>CGT/FO</b>	

